

Réseau EBP

Plan stratégique 2021 - 2025

Sommaire

Sommaire	1
Introduction au plan stratégique	3
Comment le plan stratégique a-t-il été élaboré ?	3
Structure du plan stratégique	3
Mission	4
Vision	4
Volet 1 : les objectifs stratégiques du Réseau EBP 2021 - 2025	5
Thème 1 : l'offre du réseau EBP	5
L'offre pour les dix professions de la santé	5
L'élargissement de l'offre vers un groupe cible plus vaste	5
La politique en matière de licences	6
La durabilité	6
Thème 2 : le fonctionnement et l'organisation internes	6
Le cadre financier	6
La gestion des projets	7
Le cadre technologique	7
La politique du personnel	7
L'évaluation des performances internes du réseau	7
Thème 3 : l'impact externe du Réseau EBP	8
Le Réseau EBP en tant que marque forte	8
La mesure de la culture EBP	8
Les conseils en matière de politique	9
Les initiatives connexes	9
Une implication équilibrée	9
Volet 2 : les objectifs opérationnels, idées, décisions et points importants	9
Thème 1 : l'offre du Réseau EBP	10

L'offre pour les dix professions de la santé	10
L'élargissement de l'offre vers un groupe cible plus vaste	10
La politique en matière de licences	10
La durabilité	11
Thème 2 : le fonctionnement et l'organisation internes	11
Le cadre financier	11
La gestion des projets	11
Le cadre technologique	12
La politique du personnel :	12
L'évaluation des performances internes du réseau	12
Thème 3 : l'impact externe du Réseau EBP	13
Le Réseau EBP en tant que marque forte	13
La mesure de la culture EBP	13
Les conseils en matière de politique	13
Les initiatives connexes	13
Une implication équilibrée	13

Introduction au plan stratégique

Ce document donne un aperçu des objectifs stratégiques du Réseau EBP pour la période 2021 - 2025. Une révision ou une adaptation de ces objectifs peut avoir lieu en 2023. Le plan stratégique se compose de la mission et de la vision du Réseau EBP, ainsi que des objectifs à atteindre pour réaliser cette mission et cette vision. Les objectifs stratégiques se distinguent des objectifs opérationnels, parce qu'ils sont directement liés à la mission et à la vision du Réseau. Par ailleurs, ils sont formulés sur un horizon à long terme.

Certains des objectifs stratégiques de ce plan diffèrent des dispositions reprises dans la Charte de bonne gouvernance EBP. Le cas échéant, les informations du plan stratégique priment.

Le plan stratégique sera ajouté en tant qu'annexe à la Charte de bonne gouvernance EBP.

Comment le plan stratégique a-t-il été élaboré ?

Dans l'esprit d'un réseau organisationnel, le Comité fédéral de pilotage, les Partenaires clés et le Comité consultatif (ci-après dénommés « les entités ») ont été impliqués dans la définition des objectifs stratégiques 2021 - 2025. En premier lieu, sous l'impulsion du Coordinateur du Réseau, un brainstorming sur les objectifs stratégiques a été mené avec les différentes entités. Cet apport a été intégré dans une « version provisoire du plan stratégique » et soumis en deux étapes au Réseau pour discussion :

- À chaque entité séparément (Comité fédéral de pilotage, Partenaires clés et Comité consultatif), dans le but d'obtenir une image claire des objectifs à atteindre, et ce du point de vue du groupe de parties prenantes respectif
- Aux entités réunies, dans le cadre d'une série d'ateliers thématiques, dans le but de travailler sur la base du principe du consensus pour arriver à un ensemble d'objectifs stratégiques soutenus par le Réseau

Cet apport a ensuite été présenté à l'ensemble du Réseau dans le cadre d'une série de feed-back. Le traitement de ces feed-back de manière structurée et la rédaction de la version finale du plan stratégique constituent les dernières étapes de ce processus de co-création.

Structure du plan stratégique

Les objectifs stratégiques sont regroupés en trois thèmes : ceux ayant trait à l'**offre** du réseau EBP, au **fonctionnement** et à l'**organisation internes**, et enfin à l'**impact externe** du réseau EBP. Au moment où ces objectifs ont été formulés, le contexte nécessaire a été fourni dans la mesure où cela s'est avéré pertinent.

De nombreux objectifs opérationnels appropriés ayant aussi été énoncés lors du processus de co-création, il a été décidé de les reprendre dans un deuxième volet de ce document. Il en va de même pour les décisions prises en consensus, ainsi que pour un certain nombre d'idées ou de points importants concernant la réalisation des objectifs stratégiques.

Une fois le plan stratégique validé, un plan d'action sera établi, avec une description des fonctions et un calendrier.

Mission

Le Réseau EBP a pour objectif d'améliorer la qualité des soins de santé sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, en faisant connaître et en appliquant l'*Evidence-based practice* (ou pratique basée sur les preuves).

Vision

Le Réseau EBP vise à ancrer une culture EBP dans le système de soins de santé belge, afin de favoriser davantage des soins de qualité, trans- et multidisciplinaires, centrés sur le patient, efficaces et efficients.

Dans ce cadre, les priorités sont les suivantes :

- une offre de base EBP équilibrée pour chaque groupe professionnel concerné ;
- la préparation d'un élargissement structurel vers un groupe cible plus vaste ;
- l'obtention d'une implication active et représentative des acteurs EBP dans toutes les régions du pays ;
- le développement et le partage de l'expertise en matière d'EBP avec toutes les parties prenantes dans le domaine ;
- rendre les produits EBP visibles pour les prestataires de soins de santé et les citoyens, promouvoir et faciliter structurellement l'utilisation des produits EBP et évaluer cette utilisation ;
- être un point de référence afin de soutenir une politique fédérale intégrée de l'*Evidence-based practice*, en collaboration avec les organes consultatifs existants et les partenaires du secteur.

Volet 1 : les objectifs stratégiques du Réseau EBP 2021 - 2025

Thème 1 : l'offre du réseau EBP

Le thème stratégique 1 « Offre du Réseau EBP » couvre les objectifs stratégiques qui permettent au Réseau « ... **d'ancrer une culture EBP dans le système de soins de santé belge, afin de favoriser davantage des soins de qualité, trans- et multidisciplinaires, centrés sur le patient, efficaces et efficaces** ». Ces objectifs stratégiques sont : apporter une offre de base pour chaque groupe professionnel concerné, obtenir une politique en matière de licences qui facilite l'offre et l'extension de cette offre de base et préparer un élargissement structurel vers un groupe cible plus vaste.

L'offre pour les dix professions de la santé

Le Réseau EBP vise à proposer une offre de base pertinente et équilibrée pour chacune des dix professions de la santé concernées¹. Pour y parvenir, les éléments que cette offre de base comporte au minimum seront examinés pour chaque groupe professionnel, en mettant l'accent sur l'utilisation cohérente du cycle de vie EBP, de la définition des priorités jusqu'à l'évaluation, en passant par le développement, la validation, la diffusion et la mise en œuvre.

D'autre part, un plan pour étendre l'offre est en préparation. Ce plan d'élargissement complète la note annuelle sur les priorités et inclut une vision pluriannuelle pour l'élargissement de l'offre EBP pour les dix professions de la santé intéressées. Le plan d'élargissement prévoit l'inventaire, la budgétisation et le classement par ordre de priorité des élargissements utiles de l'offre EBP pour chaque groupe professionnel, en tenant compte du budget disponible. Comme le prévoit le plan EBP, elle se fonde sur les besoins des utilisateurs et patients, tout en considérant la pertinence clinique. En outre, les situations dans lesquelles des informations EBP doivent être achetées et/ou créées bénéficient d'une attention particulière, compte tenu de l'offre étrangère de qualité existante. Le cas échéant, les partenaires concluent des partenariats internationaux.

L'offre existante d'informations EBP est constamment alimentée, en prenant en considération la littérature scientifique clinique et le contexte belge. Pour atteindre cet objectif, un plan d'entretien pour les mises à jour des informations EBP sera établi.

L'élargissement de l'offre vers un groupe cible plus vaste

Au plus tard au terme de cette période stratégique, un plan par étapes réaliste est élaboré sur la base d'une évaluation, en vue d'un élargissement structurel vers d'autres groupes professionnels, de première ou seconde ligne.

Au cours de la période 2021-2025, l'élargissement des 10 groupes professionnels concernés ne sera pas activement recherché. Par conséquent, seuls ces dix groupes sont impliqués dans les processus du cycle de vie et décisionnels du Réseau. Il est possible de travailler à l'élargissement de l'offre dans le

¹ AR du 12 novembre 2017, à savoir les médecins généralistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers, logopèdes, ergothérapeutes, sages-femmes, diététiciens, podologues et dentistes.

cadre d'un projet spécifique, pour autant que cela ne nuise pas au développement d'une offre de base pour les dix groupes professionnels. Dans ce cadre, les initiatives transversales impliquant les première et seconde lignes bénéficieront d'une attention particulière, tout en tenant compte des contextes spécifiques.

Sur la base du plan par étapes, s'il est décidé d'inclure d'autres groupes professionnels à partir de 2026, l'impact sur les moyens disponibles (financiers, personnels et au niveau de l'organisation) sera toujours examiné au préalable et ces groupes professionnels seront ensuite intégrés de manière structurelle (p.ex. en devenant membre du Comité consultatif et en participant au processus de priorisation) dans le fonctionnement du Réseau.

La politique en matière de licences

La politique en matière de licences du Réseau EBP permet de soutenir et faciliter une offre de base pertinente et équilibrée pour les groupes professionnels concernés. Pour y parvenir, un processus est établi pour la politique de licences, de sélection et d'achat du Réseau.

La durabilité

D'ici 2025, un groupe de travail se penchera sur les défis concernant la durabilité du plan EBP. Les conclusions de ce groupe de travail seront prises en considération lors de la préparation du Plan stratégique pour la période 2026-2030.

Thème 2 : le fonctionnement et l'organisation internes

Le thème 2 « fonctionnement et organisation internes » couvre les objectifs stratégiques qui doivent permettre au réseau EBP de fournir les performances nécessaires pour « **améliorer la qualité des soins de santé sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, en faisant connaître et en appliquant l'Evidence-based practice** ». Ces objectifs stratégiques ont trait au cadre financier au sein duquel le Réseau fonctionne, à la gestion des projets, au cadre technologique et à l'évaluation des performances du Réseau.

Le cadre financier

Un cadre financier transparent est créé avec les autorités de financement. Celui-ci offre aux partenaires du Réseau suffisamment d'autonomie et un cadre de fonctionnement stable, afin d'atteindre les objectifs du réseau dans des conditions optimales.

Les moyens structurels mis à disposition par l'autorité de financement (INAMI) assurent aux Partenaires clés et au Coordinateur du Réseau (NAO) un cadre de fonctionnement stable. Cela leur permet d'exercer leur rôle spécifique dans le Réseau EBP et de continuer à entretenir et développer leur expertise. Ce rôle est spécifié dans les contrats que les organisations concernées concluent avec l'INAMI. Ces contrats prévoient aussi une description claire des objectifs à atteindre.

En plus du financement structurel reçu par les partenaires du Réseau, le cadre financier prévoit également le financement de projets (SPF). Celui-ci a pour objectif d'associer les acteurs EBP sur le terrain dans le réseau au sens large. Les résultats de ces projets doivent être durables et dès lors ancrés dans le fonctionnement du Réseau EBP. Par conséquent, l'implication des Partenaires clés dans les projets est essentielle. Les Partenaires clés ne s'inscrivent pas eux-mêmes à un appel à projets.

La gestion des projets

Les projets sont intégrés dans les objectifs du Réseau et tiennent compte du cycle de vie EBP. Une analyse exploratoire permet de voir s'il est possible et opportun - et à quelles conditions - de centraliser la gestion des appels à projets et des budgets correspondants auprès de la Coordination du Réseau (NAO).

Le cadre technologique

Le réseau EBP apporte un cadre technologique qui soutient le développement, la mise en œuvre et la diffusion des informations EBP.

Ce cadre technologique répond aux conditions suivantes :

- Favoriser le développement EBP au moyen d'une plateforme commune.
- Soutenir la mise en œuvre et la diffusion EBP grâce à une plateforme de diffusion très performante, multidisciplinaire et accessible.
- Faciliter l'évaluation de l'utilisation des informations EBP.

La coordination du Réseau dispose de suffisamment de connaissances de base pour faciliter l'harmonisation dans ce cadre technologique.

Des documents sont échangés entre les différentes entités du Réseau, par le biais d'une plateforme d'échange d'informations et de collaboration en ligne.

La politique du personnel

Dans ce cadre, l'on vise à obtenir une convergence. Si des rôles supplémentaires sont attribués au Coordinateur du Réseau, cela requiert de recruter l'expertise pertinente dans le budget prévu à cet effet. Un équilibre structurel entre les collaborateurs néerlandophones et francophones pour tous les acteurs du réseau est également recherché.

L'évaluation des performances internes du réseau

Le Comité fédéral de pilotage, le Comité consultatif et les Partenaires clés évaluent périodiquement leur fonctionnement en tant que réseau organisationnel, en vue d'optimiser les performances du Réseau, la collaboration entre les parties prenantes et la coordination du Réseau.

Pour atteindre cet objectif stratégique, une concertation annuelle a lieu entre les Partenaires clés et le Comité fédéral de pilotage. Tous les deux ans, le Comité consultatif et les partenaires externes des projets du SPF peuvent également être impliqués.

Le rapport annuel du Coordinateur du Réseau au Comité de l'assurance contient un volet consacré à la collaboration au sein du Réseau.

À la fin de cette période stratégique, le but est d'aboutir à un modèle d'évaluation des performances du Réseau EBP plus élaboré et structuré. Et ici, les réseaux étrangers peuvent constituer une source d'inspiration.

Thème 3 : l'impact externe du Réseau EBP

Le troisième thème de ce plan stratégique couvre plusieurs objectifs stratégiques qui doivent soutenir l'impact externe du Réseau EBP, à savoir « **...ancrer une culture EBP dans le système de soins de santé belge...** ». Ces objectifs ont trait à la visibilité du Réseau EBP dans le paysage belge des soins de santé, à l'optimisation de l'impact visé par le Réseau EBP dans le paysage belge des soins de santé, au Réseau EBP en tant que point de référence pour une politique fédérale intégrée concernant l'*Evidence-based practice*, aux initiatives connexes qui peuvent contribuer à façonner cette politique fédérale intégrée et, enfin, à la répartition équilibrée entre la participation néerlandophone et francophone au réseau. Il y a lieu de rechercher l'harmonisation avec les entités fédérées.

Le Réseau EBP en tant que marque forte

Le réseau EBP cherche à être le point de référence pour les produits EBP et l'*Evidence-based practice* pour les prestataires de soins et les citoyens. Pour y parvenir, un positionnement solide du Réseau EBP en tant que marque est établi. Cette marque forte a pour fondement un plan de communication qui soutient la visibilité et les résultats du Réseau vis-à-vis du groupe de parties prenantes (prestataires de soins et citoyens). Le lancement, la conduite et l'adaptation de la communication externe au niveau du réseau font partie intégrante des responsabilités du Coordinateur du Réseau. L'on vise ici à ce que cette expertise spécifique soit présente et que les budgets correspondants soient prévus.

La mesure de la culture EBP

Une mesure de la culture EBP est réalisée périodiquement, afin de connaître l'impact du Réseau EBP sur la culture EBP auprès des professionnels de la santé et des citoyens. On entend par culture EBP la combinaison des connaissances en matière d'EBP, de l'attitude à l'égard de l'EBP et de l'utilisation des produits EBP. Les résultats de cette mesure de la culture EBP peuvent servir de base à des actions ciblées pour optimiser la culture EBP chez les professionnels de la santé actuels et futurs et les citoyens.

Les conseils en matière de politique

Le Réseau EBP met en œuvre les objectifs politiques concernant l'EBP. Il fournit aussi une expertise et un contenu en vue d'orienter la politique en la matière. **Ces interactions entre les autorités et les partenaires au sein du Réseau EBP permettent à celui-ci de constituer un point de référence pour soutenir une politique fédérale intégrée portant sur l'*Evidence-based practice* :**

Le Réseau EBP s'engage à appuyer la politique future d'une seule voix largement soutenue, grâce à l'apport d'experts, des informations aux utilisateurs et des données sur l'utilisation des *Evidence-based practices* dans le secteur des soins de santé belge.

Par ailleurs, les réalisations du Réseau EBP peuvent servir de levier pour conseiller les autorités et optimiser le cadre réglementaire. Les conseils sont formulés au niveau du réseau, en concertation avec les organes consultatifs concernés et les plateformes multidisciplinaires fédérales.

Les initiatives connexes

Le Réseau EBP entend jouer un rôle de facilitation et de connexion entre les organisations concernées et les initiatives actives dans le domaine des informations sur les médicaments et le réseau EBP.

Une implication équilibrée

Au cours de la période 2018 - 2020, l'implication des parties prenantes francophones était insuffisante. Le Réseau EBP ambitionne clairement de parvenir à une répartition équilibrée à tous les niveaux entre la participation néerlandophone et francophone. Cela devrait permettre de contribuer à la mise en place d'une politique fédérale intégrée en matière d'*Evidence-based practice* et, dès lors, de développer davantage l'impact du Réseau EBP sur les prestataires de soins de santé et les citoyens belges.

Cet objectif stratégique est considéré comme une responsabilité structurelle de l'ensemble du réseau. La coordination du Réseau prend l'initiative dans ce cadre, par exemple, en identifiant les acteurs francophones, en sondant leur motivation et la façon dont ils peuvent être impliqués activement dans la mise en œuvre de la politique fédérale en matière d'EBP.

Des efforts doivent être consentis pour parvenir à une implication équilibrée, par le biais d'une participation équilibrée et représentative des partenaires dans chaque projet EBP.

Volet 2 : les objectifs opérationnels, idées, décisions et points importants

Le second volet de ce plan stratégique couvre les objectifs opérationnels, idées et points importants qui résultent du processus de co-création. D'autre part, certaines décisions non stratégiques ont également

été prises par consensus au cours de ce processus. Celles-ci sont abordées dans ce deuxième volet du plan stratégique, en parfaite conformité avec la philosophie du réseau.

La structure du premier volet est conservée. Le cas échéant, l'objectif stratégique ayant trait à un sujet particulier sera repris (en gras) et complété en fonction de la mise en œuvre opérationnelle.

Thème 1 : l'offre du Réseau EBP

L'offre pour les dix professions de la santé

L'offre existante d'informations EBP est constamment alimentée, en prenant en considération la littérature scientifique clinique et le contexte belge. Pour atteindre cet objectif, un plan d'entretien pour les mises à jour des informations EBP sera établi.

Celui-ci porte sur des mises à jour des directives et informations EBP, compte tenu des éléments suivants :

- les groupes professionnels concernés et la collaboration multidisciplinaire ;
- l'intérêt commun ;
- une pondération en termes d'urgence et de priorités ;
- les besoins des utilisateurs ;
- toutes les phases du cycle de vie de l'EBP ;
- la transparence vis-à-vis de l'utilisateur en ce qui concerne la date de l'actualisation et la contextualisation ;
- la cohérence avec la politique fédérale.

L'élargissement de l'offre vers un groupe cible plus vaste

Au plus tard au terme de cette période stratégique, un plan par étapes réaliste est élaboré sur la base d'une évaluation, en vue d'un élargissement structurel vers d'autres groupes professionnels, de première ou seconde ligne.

- Un élargissement vers d'autres disciplines de première ligne ou vers la seconde ligne peut être envisagé et soutenu, au moyen d'un projet pilote dont les résultats sont mesurables. Il est également possible de rechercher des opportunités qui permettraient de proposer du contenu validé, pertinent pour un groupe cible plus vaste, dans les limites des moyens financiers disponibles (par exemple, achat d'une base de données, de licences, développement de produits EBP, ...).

La politique en matière de licences

La politique en matière de licences du Réseau EBP permet de soutenir et faciliter une offre de base pertinente et équilibrée pour les groupes professionnels concernés. Pour y parvenir, un processus est établi pour la politique de licences, de sélection et d'achat du Réseau.

Ce processus porte au minimum sur les points importants suivants :

- la possibilité pour les Partenaires clés, le Comité consultatif ou le Comité fédéral de pilotage de proposer de nouvelles bases de données ;
- la validation des sources ;
- l'accord des groupes professionnels concernés ;
- l'impact sur le budget total disponible ;
- les propositions d'achat sont prises en consensus par le Réseau.

La durabilité

Aucun ajout.

Thème 2 : le fonctionnement et l'organisation internes

Le cadre financier

Un cadre financier transparent est créé avec les autorités de financement. Celui-ci offre aux partenaires du Réseau suffisamment d'autonomie et un cadre de fonctionnement stable, afin d'atteindre les objectifs du réseau dans des conditions optimales.

Les moyens structurels mis à disposition par les autorités de financement assurent aux Partenaires clés et au Coordinateur du Réseau (NAO) un cadre de fonctionnement stable. Concernant ces ressources structurelles, une distinction est faite entre le financement du personnel et les moyens de fonctionnement. Des déplacements sont possibles d'un commun accord.

Points importants :

- Le Réseau aligne les objectifs à atteindre sur le budget disponible, le Réseau coordonne objectifs et budgets.
- Le travail effectué par les parties externes en fonction du réseau sera rémunéré.
- Vérifier si des points d'accréditation peuvent être attribués pour la participation à des activités au sein du réseau EBP.
- Répartition transparente du budget disponible (fonctionnement – développement – licences – personnel – projets).
- Des efforts sont consentis pour créer des accords de coopération qui pourraient indirectement apporter des budgets supplémentaires, p.ex. budgets européens ou des entités fédérées.

La gestion des projets

Les projets sont intégrés dans les objectifs du Réseau et tiennent compte du cycle de vie EBP. Une analyse exploratoire permet de voir s'il est possible et opportun - et à quelles conditions - de centraliser la gestion des appels à projets et des budgets correspondants auprès de la Coordination du Réseau (NAO).

La réalisation des appels à projets se fait par le biais d'un calendrier. Cela permet de coordonner efficacement les appels à projets et d'attribuer efficacement les moyens. Selon la nature de la mission, la meilleure procédure applicable sera envisagée pour pouvoir lancer la mission dans les délais prévus.

L'élaboration des missions de projet se fait selon un processus standardisé :

- Après la sélection des priorités, les propositions sont évaluées par rapport aux objectifs du Réseau et le développement de leur contenu se poursuit au sein de la cellule de développement et de mise en œuvre.
- Une feuille de route est disponible pour soutenir ce processus et optimiser la courbe d'apprentissage.
- Les Partenaires clés jouent un rôle d'accompagnement actif dans les projets.
- À la fin de la mission, une présentation sera faite au Comité fédéral de pilotage.

Le cadre technologique

Aucun ajout.

La politique du personnel :

Aucun ajout.

L'évaluation des performances internes du réseau

Le Comité fédéral de pilotage, le Comité consultatif et les Partenaires clés évaluent périodiquement leur fonctionnement en tant que réseau organisationnel, en vue d'optimiser les performances du réseau, la collaboration entre les parties prenantes et la coordination du réseau.

Pour atteindre cet objectif stratégique, une concertation annuelle a lieu entre les Partenaires clés et le Comité fédéral de pilotage. Dans ce cadre, chacune des parties prenantes présente les réalisations, opportunités, points importants, menaces et obstacles éventuels.

La concertation/le contact direct(e) entre le Comité de pilotage fédéral et les Partenaires clés/le Comité consultatif complète la Coordination du Réseau. Ce contact sert à partager des informations et, au besoin, à réagir rapidement. Le Coordinateur du Réseau décide, si nécessaire, de prévoir un moment de concertation entre le Comité fédéral de pilotage et les Partenaires clés/le Comité consultatif.

Étant donné que dans le plan EBP, les projets SPF sont ouverts à des partenaires externes, leur feedback est également sollicité :

- Lors de la livraison et de la présentation au Comité fédéral de pilotage, le partenaire externe est interrogé sur sa collaboration avec le réseau au moyen d'un questionnaire standardisé
- Les partenaires externes partagent leurs expériences lors du symposium organisé tous les deux ans.

Thème 3 : l'impact externe du Réseau EBP

Le Réseau EBP en tant que marque forte

Le réseau EBP cherche à être le point de référence pour les produits EBP et l'*Evidence-based practice* pour les prestataires de soins et les citoyens. Pour y parvenir, un positionnement solide du Réseau EBP en tant que marque est établi.

Idées de soutien :

- Le plan de communication prévoit notamment une stratégie de marque (logo – style maison – étude de marché – note d'engagements pour la stratégie de marque), un plan de promotion, un site web, des lettres d'information contenant des informations pertinentes pour des groupes cibles spécifiques, etc.
- Un portail comportant des liens vers d'autres sites web (avec un volet pour le citoyen et une fonction de recherche performante) est prévu.
- Des actions visant à renforcer l'implication de tous les acteurs pour réfléchir davantage en termes de réseau (interaction).
- Une intégration de l'EBP dans les formations (continues) pertinentes lorsque c'est possible.
- La communication interne avec les membres du Comité consultatif et la participation et l'implication de ceux-ci sont utilisées comme levier pour accroître la portée du réseau. P.ex. via un label pour les acteurs travaillant avec l'EBP.

La mesure de la culture EBP

Aucun ajout.

Les conseils en matière de politique

Aucun ajout.

Les initiatives connexes

Aucun ajout.

Une implication équilibrée

Au cours de la période 2018 - 2020, l'implication des parties prenantes francophones était insuffisante. Le Réseau EBP ambitionne clairement de parvenir à une répartition équilibrée à tous les niveaux entre la participation néerlandophone et francophone

Idées de soutien :

- Intégration de l'EBP dans le programme de formation de base des professionnels de la santé, dans tout le pays, dans les universités, les établissements d'enseignement supérieur et de formation continue pour ces professionnels.
- Reprendre les différents groupes cibles (professionnels, enseignants et étudiants des dix

professions de la santé concernées) dans le plan de communication.

- Présenter le Réseau EBP aux comités et conseils nationaux existants qui conseillent les ministres.